



PAR COURRIEL

Québec, le 8 avril 2024

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Le 13 décembre 2023, une communication vous était acheminée concernant la désignation du Centre mère-enfant Soleil (CMES) du CHU de Québec – Université Laval comme centre tertiaire pédiatrique en traumatologie. Un déploiement en deux étapes était annoncé en fonction de la modalité de transport de l'utilisateur. Ceci a toutefois suscité des questionnements et nous amène, par la présente, à apporter des modifications et clarifications pour le bon fonctionnement des corridors de transfert.

Nous rappelons que l'âge requis pour accéder aux soins et services en traumatologie tertiaire pédiatrique est de 15 ans et moins, conformément à la balise d'âge de l'ensemble des centres tertiaires désignés en traumatologie pédiatrique.

Les régions concernées par la désignation du CMES sont le Bas-Saint-Laurent (01), le Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), la Capitale-Nationale (03), la Côte-Nord (09), la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11) et Chaudière-Appalaches (12).

- Depuis le 15 janvier dernier, tous les usagers des installations désignées en traumatologie de ces régions qui nécessitent un transfert interétablissement par transport terrestre vers un centre tertiaire pédiatrique en traumatologie doivent être dirigés au CMES.
- À partir du 15 avril prochain, tous les usagers des installations désignées en traumatologie de ces régions qui nécessitent un transfert interétablissement par les évacuations aéromédicales du Québec (ÉVAQ) vers un centre tertiaire pédiatrique en traumatologie seront dirigés au CMES.

... 2

Ainsi, à compter du 15 avril prochain, l'ensemble des enfants victimes d'événement traumatique âgés de 15 ans et moins nécessitant des soins tertiaires en provenance de l'est de la province seront transportés au CMES. Dans l'intervalle, les corridors sont inchangés par rapport à la situation actuelle.

En tout temps, les clientèles qui requièrent les soins et services d'un centre d'expertise, c'est-à-dire les jeunes victimes de brûlures graves, les jeunes avec une blessure médullaire, et les jeunes victimes d'amputation traumatique nécessitant une réimplantation ou une revascularisation microchirurgicale d'urgence doivent être orientées de la façon suivante:

- Voie terrestre : Un appel doit être effectué auprès du Trauma Team Leader pédiatrique du CMES afin de déterminer la meilleure orientation de l'usager.
- ÉVAQ : Elles doivent être dirigées au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine selon les procédures habituelles.

Pour les autres régions non concernées par la désignation du CMES, les corridors de transfert en vigueur demeurent inchangés.

Nous espérons que ces informations clarifient les corridors de transfert de la clientèle de 15 ans et moins, victime de traumatisme. L'équipe de coordination en traumatologie du ministère de la Santé et des Services sociaux demeure disponible si des questions subsistent, vous pouvez communiquer avec cette équipe en utilisant l'adresse courriel suivante : traumagologie@msss.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Stéphane Bergeron, M.D.

c. c. M. Daniel Paré, MSSS
Directeurs médicaux régionaux des services préhospitaliers d'urgence
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints
des établissements publics de santé et de services sociaux
Répondants régionaux en traumatologie

N/Réf. : 23-AU-01696-01